



La double casquette d'Isabelle

Après vingt-six ans de carrière, Isabelle lance son activité de formatrice indépendante, en parallèle de son emploi d'assistante. Ce métier ouvre décidément de nombreux horizons !

**Sonia
Julaud**



Il faut dire que cette assistante dentaire a de la chance. Sa praticienne, désireuse de mettre en place de nouvelles spécialités au cabinet, est toujours à l'affût de formations, pour elle comme pour ses assistantes. C'est ainsi qu'en quatorze ans, Isabelle a suivi plus de quinze formations. Implantologie, accueil et communication, ergonomie : autant de compétences qu'elle a acquises au fil du temps.

Se former toujours, partout

Les formations sont dispensées au cabinet par des intervenants, ou bien à l'extérieur, dans des centres de formation. Les praticiennes et leur binôme se rendent régulièrement à Paris lors du congrès de l'ADF afin d'y suivre des conférences, des programmes de développement professionnel continu (DPC, dispositif d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins associant la formation médicale continue



Faire évoluer tout le monde

Puis, au fil du temps et des formations, Isabelle ressent l'envie de transmettre ce qu'elle apprend. Ça tombe bien, le CNQAOS est à la recherche d'un(e) chargé(e) de cours en formation initiale. Isabelle passe le concours, et le réussit ! Elle enseigne aujourd'hui au centre de Rennes. Mais elle ne veut pas s'arrêter là. L'idée de monter un cabinet de conseil germe dans sa tête. Avec les encouragements de sa praticienne, elle se lance et construit son site Internet. Aujourd'hui, elle se déplace en France et dans les pays francophones pour former des équipes dentaires (praticien/assistant). Quelques exemples de formations : gestion de l'agenda, travail à quatre mains, ergonomie au fauteuil, stérilisation, rangement en bacs et cassettes.

« *Transmettre mon savoir est valorisant et motivant* », dit-elle. Mais pas question d'abandonner son poste d'assistante pour autant. Pour l'instant, elle n'y travaille plus que trente heures (au lieu de trente-cinq). Le but est de diminuer progressivement cette présence au cabinet, tout en y gardant un pied, pour rester au cœur du métier.

Un métier en pleine évolution, constate-t-elle : « *Les praticiens doivent valoriser le travail des assistants, leur permettre d'évoluer. S'ils suivent les formations seuls, leur équipe ne pourra pas les assister dans leurs nouvelles tâches : quel est l'intérêt ? On cotise tous auprès des organismes de formation, c'est dommage de ne pas en bénéficier et de se cantonner à la formation initiale* », insiste Isabelle. À bon entendeur... ■■

WWW.F4M.FR



et l'évaluation des pratiques professionnelles) pour les praticiennes, ce qui permet d'être toujours prête à apporter des nouveautés au cabinet et à les mettre en pratique pour le bien des patients.

La dernière formation en date a eu lieu... au Canada ! Toute l'équipe s'est envolée pour Montréal pour se former en parodontologie. En trois jours, les assistantes y ont notamment appris à présenter les devis aux patients et à leur expliquer les traitements. Mais pas uniquement : tant qu'à parcourir 6 000 km, elles en ont profité pour faire un peu de tourisme ! Une belle récompense, qui leur a permis de découvrir la Belle Province pendant une semaine entière.

Un rôle à faire découvrir

« *J'aime apprendre constamment* », nous dit Isabelle. Un besoin contrarié lors d'un passage dans un cabinet mutualiste, au début de sa carrière. « *Je m'ennuyais terriblement, déplore-t-elle. Les tâches étaient trop divisées, j'avais l'impression d'être cantonnée à faire la vaisselle ! Bien sûr, je n'étais jamais au fauteuil.* » Rapidement, Isabelle postule ailleurs pour découvrir le travail à quatre mains. Une compétence qu'elle a apportée, quelques années plus tard, dans le cabinet où elle travaille actuellement : « *Ma praticienne n'était pas habituée au travail en binôme. On a inversé les rôles, c'est moi qui lui ai montré ce qu'une assistante peut apporter au fauteuil.* »

Le portage salarial

Isabelle a choisi le portage salarial, une forme d'emploi à mi-chemin entre entrepreneur et salarié qui permet de développer une activité professionnelle indépendante tout en conservant la couverture sociale d'un salarié classique, notamment l'accès à l'indemnisation chômage et à la cotisation retraite. Isabelle émet ses factures, que l'organisme de formation se charge d'envoyer et d'encaisser. Celui-ci lui verse ensuite un salaire duquel sont prélevées les charges et une commission, le tout équivalant à 47% du montant initial de la prestation.